

FAIRE LE POINT SUR SES DROITS

DÉNICHER LE LOGEMENT IDÉAL

CONNAÎTRE LES AIDES FINANCIÈRES

ÉDITION
2026

Trouver un LOGEMENT EN NOUVELLE-AQUITAINE

infojeunes-na.fr

Plus de 3 000 logements jeunes en Nouvelle-Aquitaine !



à partir de
355 €
par mois

Logements étudiants et jeunes actifs

- Sans frais de dossier ni frais d'agence
- Du studio au T6 (colocation)
- Loyers toutes charges comprises
- Logements conventionnés APL
- Aides LOCA-PASS, MOBILI-JEUNE, dispositif VISALE



www.yellome.fr

Noalis 
Groupe ActionLogement



Domofrance 
Groupe ActionLogement

À Bordeaux, 8 résidences pour étudiants

À proximité des écoles,
facultés et transports
en commun.

- Des appartements individuels, meublés, équipés, connectés
- Un responsable de résidence sur place
- Des espaces communs conviviaux
- Des services inclus ou à la carte
- Une connexion internet haut débit illimitée

- Studéa Bordeaux Ouest
- Studéa Bordeaux Centre 1
- Studéa Bordeaux Centre 2
- Studéa Bordeaux Centre 3
- Studéa Talence
- Studéa Bordeaux Bastide
- Studéa Bordeaux Chartrons
- Studéa Bordeaux Belvédère



Restons en contact

0 820 830 820

Service 0,09 € / min
+ prix appel

nexity-studea.com



studéa 

NEXITY STUDEA S.A.S société par actions simplifiée au capital de 15 450 000 euros. Siège social : 67 rue Arago - CS 70058 - 93585 SAINT-OUEN CEDEX - SIREN 342 090 834 - R.C.S. BOBIGNY - APE 6820 A. Carte professionnelle N° CPI 7501 2016 000 005 503 délivrée par la CCI de Paris-Ile-de-France portant sur les activités de « transactions sur immeubles et fonds de commerce » et « gestion immobilière - Garanties financières : Compagnie Européenne de Garanties et Cautions - 59 avenue Pierre Mendès France 75013 PARIS N° T.V.A. intracommunautaire : FR01342090834. Création : dps.Crédit photo : Nexity. Avril 2026.

Info Jeunes

Tu as moins de 35 ans et tu as besoin d'informations et de conseils ?

Info Jeunes t'accueille gratuitement et anonymement, et répond à toutes tes questions, quel que soit le sujet : orientation, formation, emploi, logement, santé, transports, vacances, départ à l'étranger, culture, loisirs, bénévolat, volontariat, accès aux droits, aides financières...

On t'accompagne aussi dans ta recherche de logement !

Aide et conseils, sélection de sites d'offres de logement, contacts des organismes spécialisés, informations sur les aides financières et sur les démarches à effectuer, ateliers d'aide à la recherche d'appartement en ligne...

Plus de 140 lieux d'accueil dans toute la région Nouvelle-Aquitaine

Trouve le lieu Info Jeunes le plus proche de chez toi sur infojeunes-na.fr, en cliquant sur "À proximité", et viens nous rencontrer !

Découvre tous nos
**guides et dossiers
d'information**



Nouvelles résidences
à Bordeaux
et au Bouscat

Liziloc

Moins de 30 ans ?
Étudiant, en formation ou jeune actif ?



**Vous avez accès
au logement social
même si vos parents
n'y ont pas droit !**

Loyer
mensuel
**à partir de
325,54 € TTC***
charges
comprises



Rendez-vous sur :



liziloc.fr



* Loyer minimal charges locatives comprises pour un T1 au 01/01/2026.
(les locataires ouvrent leur propre abonnement eau + électricité)

Une marque

aquitanis



Office public de l'habitat de Bordeaux Métropole

Coopérons
pour habiter

Sommaire

➔ PRÉPARER SA RECHERCHE

Pose-toi les bonnes questions	6
Évalue ton budget	8

➔ CONNAÎTRE LES AIDES

Les aides de la Caf	11
Caution	12
Dépôt de garantie	13
Mobilité professionnelle	13
En cas de grandes difficultés	16

➔ TROUVER SON LOGEMENT

Louer dans le privé	17
Louer un logement social	18
Partager son logement (colocation...)	20
Habiter en résidence (étudiant-es, jeunes travailleureuses...)	23
Hébergement de courte durée	26
Hébergement d'urgence	27

➔ VISITER UN LOGEMENT

Premier contact efficace	29
Les documents que le bailleur est en droit de te demander	30
Ton pense-bête visite	31
Suite à la visite	32

➔ CONNAÎTRE SES DROITS

Tout sur le bail	33
État des lieux	34
Dépôt de garantie	35
Loyer et charges	35
Préavis et congés	36
S'informer / se défendre	36

➔ EMMÉNAGER – DÉMÉNAGER

Check-list des formalités	38
---------------------------	----

➔ CARNET D'ADRESSES

39

Préparer sa recherche

POSE-TOI LES BONNES QUESTIONS

Définir les critères de ton logement "idéal" te permettra de gagner du temps et de limiter les erreurs de choix. Avant de commencer ta recherche, fais le point sur tes besoins, tes attentes et sur la réalité de l'immobilier dans ta région.



Quel est ton budget ?

- Pour évaluer ton budget, fais le point sur tes revenus et tes dépenses (voir p.8).



Que recherches-tu ?

- Un logement indépendant, en résidence universitaire, une chambre chez un particulier ?
- La colocation t'intéresse-t-elle ?
- Souhaites-tu un logement vide ou meublé ?



Autres critères

- Pour combien de temps souhaites-tu t'installer ?
- Quel quartier cibles-tu : centre-ville, périphérie, campus ?
- Proche des commerces ?
- Desservi par les transports en commun ?
- Besoin d'une place de parking ?

En t'aidant d'Internet ou de groupes étudiants Facebook, renseigne-toi **sur la ville dans laquelle tu vas vivre.**

Train, bus, tram, vélo... informe-toi **sur les lignes, tarifs et abonnements.** Il est souvent plus pratique, économique et écologique d'utiliser les transports en commun ou le vélo pour se déplacer.

CONSEILS

- Fais une check-list pour noter les informations sur chaque logement au fil de tes visites (voir p.31).
- Prépare ton dossier de candidature en plusieurs exemplaires (voir p.30) ou fais ta demande de dossier social étudiant (DSE) pour les logements Crous (voir p.24).
- Informe-toi sur les prix des loyers : www.observatoires-des-loyers.org.
- Étudiant-e ? Commence ta recherche de logement dès que tu connais ton lieu d'études.

Besoin de vous loger à Biarritz ?

Vous êtes étudiant, jeune actif ou saisonnier, Vilogia vous propose des solutions logements en locations ou colocations à loyers modérés dans une magnifique résidence à deux pas du lac Mouriscot.



Chambres
en colocation dans
maisons individuelles

330€/mois*

(hors charges et prestations)

T1 et T2
à partir de
550€/mois*

(hors charges
et prestations)



Plus d'informations à l'agence
Vilogia Nouvelle Aquitaine au
280 Boulevard Jean-Jacques Bosc à Bègles

N°Cristal 09 69 37 36 35

APPEL NON SURTAXE



Offre soumise à la réglementation H.L.M. - Plus d'information sur : demande-logement-social.gouv.fr



Vous recherchez un logement étudiant/jeune actif à Bordeaux?

Yugo propose 5 résidences idéalement situées, à proximité des principales universités, avec tout le nécessaire pour vivre pleinement votre vie étudiante.

**Réservez en
quelques minutes**



- 1 Yugo Bordeaux Bassin à Flot
- 2 Yugo Bordeaux Pellegrin
- 3 Yugo Bordeaux Talence Centre
- 4 Yugo Bordeaux Talence Université
- 5 Yugo Bordeaux Pessac Université

Ce qui est disponible



Salle de sport



Laverie



Wi-Fi haut débit



Local à vélos



Salle commune



Salle d'étude



Tu as entre 16 et 30 ans ? Tu es salarié, étudiant, apprenti, en formation,
en service civique ou en recherche d'emploi et tu recherches un logement ?



**NE CHERCHE PLUS, NOUS AVONS
LE LOGEMENT QU'IL TE FAUT !**

Découvre nos **Résidences Jeunes**
en centre-ville de Bordeaux :

- 214 logements du T1 au T2, éligibles à l'APL
- Services collectifs : laverie, salle cinéma, jardin, terrasse, espace coworking, événements



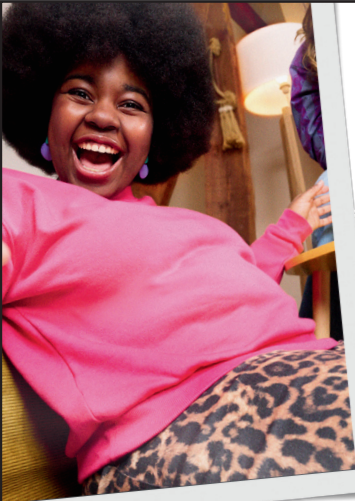
**HABITATS JEUNES
LE LEVAIN**

Habitats Jeunes Le Levain - 05 56 33 66 66

Demande de logement en ligne :

www.habitatsjeuneslelevain.org

18-30 ANS



6€/MOIS*
**TOUT ROND
POUR UNE
ASSURANCE
HABITATION
C'EST CARRÉ**



Document à caractère publicitaire.

*La formule Jeune s'adresse aux jeunes de 18 à 30 ans, locataires d'un bien de 2 pièces maximum avec les garanties essentielles : Responsabilité civile, incendie, dégât des eaux, bris de glace, événements climatiques, catastrophes naturelles. Tarif en vigueur au 01/04/2026. Le contrat d'assurance Habitation est assuré par PACIFICA, filiale d'assurance dommages de Crédit Agricole Assurances. PACIFICA S.A au capital entièrement libéré de 455 455 425 €, entreprise régie par le Code des Assurances. Siège social : 8-10, boulevard de Vaugirard, 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS Paris. Les événements garantis et les conditions figurent au contrat. Ce contrat est distribué par votre Caisse Régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier. Les mentions de courtier en assurance de votre caisse sont disponibles sur www.mentionscourtiers.credit-agricole.fr ou dans votre agence Crédit Agricole. Sous réserve de la disponibilité de ces offres dans votre Caisse Régionale. Vous disposez d'un délai légal de rétractation en cas de souscription à la suite d'un démarchage à domicile ou d'une vente à distance.

05/2026 - 5018 - Édité par Crédit Agricole S.A., agréé en tant qu'établissement de crédit - Siège social : 12, place des États-Unis, 92127 Montrouge Cedex - Capital social : 9 123 095 081 € - 784 608 416 RCS Nanterre. Crédit photo : Yann Stofer.

BESOIN D'UN APPART'?

On a la solution

LOGEMENTS ÉTUDIANTS
EN LOCATION



0 FRAIS
D'AGENCE ET
DE DOSSIER



PROCHE
DES CAMPUS



POITIERS
CHÂTELLERAULT



Faites confiance à
HABITAT DE LA VIENNE



habitatdelavienne.fr



05 49 45 66 76



Scannez-moi

HABITAT
DE LA VIENNE
L'habitat en toute sérénité

**twenty
campus**
sergic

À LA RECHERCHE D'UN APPART' ?

twenty-campus.com

Des résidences pensées par
les étudiants, approuvées
par les parents

RCS 410 634 620 - Crédit photo : Adobe Stock



Connaître les aides

LES AIDES DE LA CAF

Quel que soit ton statut (étudiant·e, apprenti·e, salarié·e...), si tes revenus sont modestes, la Caf (Caisse d'allocations familiales) t'accordera une aide pour payer ton loyer.

Quelles conditions ?

- Payer un loyer (quel que soit le type de logement).
- Avoir des ressources faibles.
- Le bail doit être établi au nom de la personne qui fait la demande d'aide.
- Ne pas être lié·e au propriétaire (ni parents, ni grands-parents).
- Le logement doit être décent et respecter les normes de confort et de santé.

Quel montant ?

Estimation du montant en fonction de :

- tes ressources des 12 derniers mois ;
- ta situation familiale (seul·e, en couple, avec enfants...);
- des caractéristiques du logement (loyer, conformité aux normes...).

Attention, le site de la Caf est le seul habilité à estimer le montant de ton aide : www.caf.fr.

Étudiant·e

Si tu conserves ton logement pendant l'été, tu dois le signaler dans ton espace personnel sur le site de la Caf. En l'absence de confirmation, le versement de l'aide est interrompu automatiquement dès fin juin.

Bon à savoir :

- L'aide est recalculée tous les 3 mois.
- Tu peux rester rattaché·e au foyer fiscal de tes parents même si tu perçois une aide de la Caf.

En colocation

Chaque colocataire peut bénéficier d'une aide au logement et doit faire sa propre demande. Tous les noms des colocataires doivent alors figurer sur le bail ou chacun·e doit avoir signé un bail à son nom.

Le bail doit préciser la totalité des mètres carrés du logement.

Faire ma demande

Sur le site de la Caf, la demande prend 15 à 20 minutes. Prépare les documents suivants :

- ta pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou titre de séjour);
- ta carte Vitale;
- ton bail;
- ton relevé d'identité bancaire (RIB);
- les papiers attestant de tes ressources (salaire, chômage...).

Moins de 21 ans ?

Si tu as moins de 21 ans et que tu demandes une aide au logement, tes parents ne pourront pas continuer à percevoir les prestations familiales pour toi. Déterminez ensemble l'option la plus avantageuse.

Versement de l'aide

Dès l'arrivée dans la location, fais ta demande d'aide sur le site de la Caf. Dans le logement privé, aucune aide n'est versée le premier mois d'entrée dans les lieux. Lorsque toutes les conditions sont remplies, le premier paiement est généralement effectué 2 mois après la demande.

Selon les cas, l'allocation est perçue :

- par le ou la locataire ;
- ou bien directement par le ou la propriétaire, qui la déduit du montant du loyer.

Plus d'informations sur : www.caf.fr
www.facebook.com/cafalocationsfamiliales et au **3230** (prix d'un appel), du lundi au vendredi de 9h à 16h30.

0 969 32 52 52 : numéro spécial pour les étudiant-es (du lundi au vendredi de 9h à 16h30).

Aides à la mobilité du Crous

- 500 € pour les lycéen-nes boursier-ères s'inscrivant, via Parcoursup, dans une formation hors de leur académie de résidence.

Demande en ligne sur :

www.messervices.etudiant.gouv.fr

- 1 000 € pour les étudiant-es boursier-ères titulaires d'une licence et débutant un master dans une autre région académique. Attribution automatique.

BON À SAVOIR

- Les étudiant-es étranger-ères non-européen-nes et non-boursier-ères n'auront plus accès à l'aide au logement au 1^{er} juillet 2026.

CAUTION

Si ton bailleur (propriétaire) te demande un-e garant-e (qui se porte caution pour toi), tu peux sans doute bénéficier de la garantie Visale d'Action Logement.

Garantie Visale

La **garantie Visale** c'est :

- gratuit ;
- une alternative à la caution parentale ou bancaire ;
- Action Logement se porte garant pour toi, **sur les 3 premières années du bail** ;
- pour des logements du parc privé, des résidences étudiantes privées sous contrat, des résidences universitaires du Crous, des résidences Habitat Jeunes...

Pour qui ?

La garantie Visale s'adresse :

- aux jeunes de 18 à 30 ans inclus ;
- aux salarié-es de plus de 30 ans muté-es ou nouvellement embauché-es ou gagnant jusqu'à 1 710 € nets/mois ;
- aux salarié-es signataires d'un contrat de travail "saisonnier", en cours au moment de la demande ou actif dans les 3 mois (conditions spécifiques sur www.actionlogement.fr/la-garantie-visale)

Les étudiant-es et alternant-es peuvent bénéficier de la garantie Visale sans justificatif de ressources, pour un loyer, selon le secteur géographique, ne dépassant pas 1 000 € charges comprises dans le parc privé ou social. Pour les autres bénéficiaires, le montant du loyer, selon le secteur géographique, ne doit pas dépasser 1 940 € par mois.

En cas de défaut de paiement, Action Logement prend en charge le paiement du loyer, des charges locatives (au maximum 36 mois de loyers impayés pour un logement privé et 9 mois pour un logement social, une résidence étudiante Crous ou Habitat Jeunes...) et d'éventuelles dégradations locatives (dans

la limite de 2 mois de loyers et charges pour un logement du parc privé).

Action Logement verse l'argent à ton ou ta propriétaire. Tu rembourses ensuite cette avance par mensualités.

L'adhésion au dispositif doit avoir lieu avant la signature du bail.

- Connecte-toi sur www.visale.fr pour tester ton éligibilité.
- Crée ton compte et demande ton Visa.
- Ton bailleur créera également son compte et activera la garantie.
- Tu pourras alors signer ton bail !

Aide soumise à conditions et octroyée sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Visale est une marque déposée pour le compte d'Action Logement.

Intérimaires

Le Fastt (Fonds d'action sociale du travail temporaire) facilite la recherche de logement pour les intérimaires : accompagnement personnalisé, solution en 48h, garanties pour rassurer les propriétaires, aide pour payer la caution et les honoraires d'agences immobilières...

www.fastt.org

DÉPÔT DE GARANTIE

Le dépôt de garantie est une somme demandée par le ou la propriétaire à la signature du bail pour couvrir d'éventuels impayés ou dégradations du logement.

- Logement vide : 1 mois de loyer hors charges.
- Logement meublé : 2 mois de loyer hors charges.

Dans certains cas, tu peux bénéficier de l'**AVANCE LOCA-PASS®** d'Action Logement.

AVANCE LOCA-PASS®

L'AVANCE LOCA-PASS® est un prêt sans frais ni intérêt qui permet de fi-

nancer le dépôt de garantie demandé à l'entrée dans le logement.

- **Combien ?** Jusqu'à 1 200 €.
- **Pour qui ?** Jeunes de moins de 30 ans (en alternance ou en recherche d'emploi), étudiant-es salarié-es (CDD, stage d'au moins 3 mois, bourse), salarié-es du secteur privé (sans condition d'âge).
- **Remboursement :** sans intérêts sur 25 mois maximum ou sur la durée du bail (minimum de 20 € par mois).

Simulation et demande en ligne (au plus tard 2 mois après l'entrée dans le logement) sur :

<https://locapass.actionlogement.fr>

Pour les salarié-es du secteur agricole, il existe l'**AVANCE AGRI-LOCA-PASS**.

Un crédit t'engage et doit être remboursé. Vérifie tes capacités de remboursement avant de t'engager.

Prêt soumis à conditions et octroyé sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Il est disponible dans la limite du montant maximal de l'enveloppe fixée par la réglementation en vigueur.

AVANCE LOCA-PASS® est une marque déposée pour le compte d'Action Logement.

MOBILITÉ PROFESSIONNELLE

Tu dois déménager pour suivre une formation en alternance ? Tu es salarié-e du secteur agricole et tu as trouvé un emploi loin de chez toi ? Des aides existent pour t'aider à t'installer.

AIDE MOBILI-JEUNE® pour les alternant-es

Cette aide Action Logement te permet de financer une partie du loyer d'un logement proche de ton lieu de formation ou de travail.

- **Pour qui ?** Moins de 30 ans en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation dans une entreprise du secteur privé.
- **Conditions :** ton salaire ne dépasse pas 120 % du Smic et tu loues un nouveau logement distant du précédent

d'au moins 70 km ou le temps de trajet entre les 2 adresses est supérieur à 40 min ou tu loues deux logements et tu paies deux loyers.

- **Montant** : Jusqu'à 100 € par mois, déduction faite de l'aide au logement. Montant maximal de 1 100 € réparti sur 11 mois, pendant une année de formation professionnelle.
- **Demande** : 3 mois avant le début du contrat ou au plus tard 5 mois après. Le site : <https://mobilijeune.actionlogement.fr>.

Aide soumise à conditions (notamment de ressources), disponible dans la limite du montant maximal de l'enveloppe fixée par la réglementation en vigueur, et octroyée sous réserve de l'accord d'Action Logement Services.

AIDE MOBILI-JEUNE® est une marque déposée pour le compte d'Action Logement.

Salarié·es du secteur agricole

Si tu es salarié·e du secteur agricole, cette aide t'est destinée :

- **AGRI-MOBILI-JEUNE** : jusqu'à 200 € par mois pour les jeunes de moins de 30 ans en alternance dans une entreprise du secteur agricole.

Pour plus d'informations :

www.actionlogement.fr rubrique Vous êtes salarié agricole.

Si tu es saisonnier·ère agricole, ne passe pas à côté de l'**aide aux saisonnier·ères agricoles** pour réduire tes frais d'hébergement : jusqu'à 4 versements mensuels de 150 €, soit 600 € de subvention maximale, sur une année civile.



INFOS ET DÉMARCHES

Aides soumises à conditions, disponibles dans la limite du montant maximal de l'enveloppe fixée par la réglementation en vigueur, et octroyée sous réserve de l'accord d'Action Logement Services.

Aides de la Région Nouvelle-Aquitaine

Tu suis actuellement une formation en apprentissage ou financée par la Région Nouvelle-Aquitaine et tu as des difficultés financières ? Tu as fini une formation et trouvé un emploi loin de chez toi ? En fonction de ta situation, tu peux solliciter le Fonds d'aide à la mobilité vers l'emploi ou le Fonds social formation.

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr>
tape "logement" dans la barre de recherche

LE PETIT DICO DE L'IMMO

Bail

Contrat de location signé entre un·e propriétaire et un·e locataire pour un logement vide ou meublé.

Bailleur

Propriétaire (ou bien son ou sa représentant·e).

Caution ou garant

Personne qui s'engage à payer le loyer à ta place si tu ne peux plus le régler.

Charges

Somme d'argent à payer en plus du loyer : charges mensuelles (eau, électricité, gaz) et/ou charges des parties communes (espaces verts, ascenseur...).

T1, T2...

Nombre de pièces (hors cuisine, salle de bain et WC).

Dépôt de garantie

Somme demandée à la signature du bail souvent appelée à tort "caution" (voir p. 35).

État des lieux

Document qui décrit l'état du logement et de ses équipements, réalisé à ton arrivée dans le logement puis à ton départ.

Honoraires ou frais

Somme d'argent demandée lors de la signature du bail si tu passes par une agence immobilière ou un·e notaire.

Quittance de loyer

Document remis par ton ou ta propriétaire pour attester que tu as payé ton loyer sur une période déterminée.

Préavis

Délai à respecter pour prévenir ton ou ta propriétaire avant de quitter le logement (voir p. 36).

Zoom



Vous
démarrez
dans la
vie active ?



LOCATION
GARANT
CAUTION

Avril 2026 - Crédits photos : AdobeStock - Action Logement Services SAS au capital de 20.000.000
d'euros Siège social : 97 rue d'Austerlitz 75013 Paris 13e - Immatriculée à l'ORIAS sous
le numéro 17006232 - Société de financement agréée et contrôlée par l'ACPR

**Ayez le réflexe
Action Logement !**



0970 800 800

De 9h à 18h, du lundi au vendredi
(Horaires métropolitains - Numéro non surtaxé)

actionlogement.fr

ActionLogement 
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE

EN CAS DE GRANDES DIFFICULTÉS

LE FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT (FSL)

Le FSL aide ponctuellement les personnes les plus démunies qui rencontrent des difficultés pour accéder à un logement ou s'y maintenir : financement du dépôt de garantie, des frais de déménagement, des dettes de loyers...

LE FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ)

Il attribue des aides financières aux jeunes, âgés pour la plupart de 18 à 25 ans, en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle. Le Fonds d'aide aux jeunes apporte un secours temporaire pour faire face à des besoins urgents (caution, premier loyer, équipement de première nécessité...).

Pour faire une demande FSL ou FAJ, adresse-toi à la Mission locale, au centre communal d'action sociale (CCAS) de ta ville, au Crous ou aux services sociaux de ton département.

CHÈQUES ÉNERGIE + EAU

- Le chèque énergie est attribué sous condition de ressources pour t'aider à payer tes factures d'énergie. Tu n'as aucune démarche à faire.
<https://chequeenergie.gouv.fr>
- Certaines collectivités proposent le chèque eau pour les personnes à ressources modestes. Renseigne-toi directement auprès de ta mairie.

CONTRÔLER SA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Grâce à quelques astuces et gestes simples, tu peux faire des économies d'énergie dans ton logement : ne pas laisser tes appareils en veille, aérer régulièrement ton logement, raccourcir tes douches...



**LIS NOTRE
ARTICLE SUR
INFOJEUNES-NA.FR**



Infos sur les offres d'électricité et de gaz et comparateur d'énergie sur www.energie-mediateur.fr.

EN CAS DE LOYERS IMPAYÉS

Tu as des difficultés pour payer ton loyer ? N'attends pas !

Appelle le numéro vert de l'Anil : 0805 16 00 75 (du lundi au vendredi, appel gratuit).

Trouver son logement

LOUER DANS LE PRIVÉ

Chambre, appartement, studio meublé ou vide... quel que soit le type de logement que tu cherches, les annonces se trouvent facilement sur Internet.

• Entre particuliers

- Active ton réseau personnel. Le bouche-à-oreille est un bon moyen de faire savoir que l'on recherche un logement et il s'avère souvent efficace.
- Fais le tour des annonces sur le Web et crée-toi des alertes.

• En passant par une agence

Elles disposent d'annonces, organisent les visites, rédigent le bail, effectuent l'état des lieux... Tu paies des frais seulement au moment de la signature du bail (environ 1 mois de loyer hors charges).

Plus d'infos : www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F375

• En s'adressant à un-e notaire

Les notaires peuvent également proposer ce type d'annonces et de services immobiliers.

Trouver un notaire près de chez toi : www.notaires.fr.

• En passant par Action Logement

Des offres de logements intermédiaires et privés à retrouver par ville sur : www.actionlogement.fr rubrique Trouver un logement / Les offres logement

Où s'informer ?

Les professionnel-les du **réseau Info Jeunes** informent gratuitement les jeunes en recherche de logement sur les démarches, les offres de location et les aides financières possibles.

infojeunes-na.fr / rubrique À proximité

La **Boussole des jeunes** favorise la mise en relation entre professionnel-les (Caf, Action Logement...) et jeunes.

En Nouvelle-Aquitaine, la thématique logement est disponible sur le Grand Angoulême, en Charente-Maritime, Creuse, Dordogne, Gironde, dans le Lot-et-Garonne, les Pyrénées-Atlantiques, les Landes, en Vienne et Haute-Vienne.

www.boussole.jeunes.gouv.fr

Les **CLLAJ** (Comités locaux pour le logement autonome des jeunes) proposent un accompagnement personnalisé gratuit aux jeunes qui cherchent un logement.

Ils sont présents en Charente-Maritime, en Gironde, dans le Lot-et-Garonne et les Pyrénées-Atlantiques. S'il n'y a pas de CLLAJ dans ton département, tu peux demander un rendez-vous téléphonique ou en visio avec l'UNCLLAJ.

<https://nouvelleaquitaine.uncllaj.org>

Offres immobilières

• Quelques sites :

lokaviz.fr (réservé aux étudiant-es)
seloger.com
leboncoin.fr
pap.fr
fnaim.fr
immojeune.com
immobilier.notaires.fr
inli.fr (réservé aux salarié-es)
paruvendu.fr
acheter-louer.fr

• Quelques applications :

[Crous Mobile](#)
[Jinka](#) (référence plus de 100 sites)
[Bien'ici](#)
[Roomster](#) (dédié à la colocation)
[Keysper](#) (Bordeaux uniquement)

Pense également aux groupes Facebook dédiés à la location et à la colocation (mots clés : location + ville ou logement + ville).

Si tu as du mal à trouver un logement, pense à élargir ton périmètre de recherches aux villes périphériques. Les loyers sont souvent moins chers et l'accès y est facile avec les transports en commun.

ATTENTION !

- ✓ Ne saute pas sur la première annonce qui passe.
- ✓ Ne te fie pas aux photos, déplace-toi.
- ✓ Demande ce que comprennent les charges.
- ✓ N'envoie jamais d'argent pour réserver un logement.
- ✓ Méfie-toi des "fausses" annonces, des loyers trop bas.
- ✓ Ne loue pas un logement de moins de 9m² ou non conforme aux normes de santé et de sécurité (absence d'éclairage naturel, eau potable...). Tu n'auras pas droit aux aides au logement.
- ✓ Ne prends pas un appartement au-dessus de tes moyens.

LOUER UN LOGEMENT SOCIAL

Les **logements sociaux et abordables** sont attribués sous conditions de ressources. Les délais d'attente peuvent parfois être très longs. Fais ta demande et renouvelle-la chaque année sur www.demande-logement-social.gouv.fr ou sur les sites départementaux ayant un système local d'enregistrement distinct du système national.

➔ Se reporter au carnet d'adresses pour les sites départementaux.

À noter : tu peux faire valoir ton Droit au logement opposable (Dalo) pour obtenir plus rapidement un logement (sous certaines conditions).

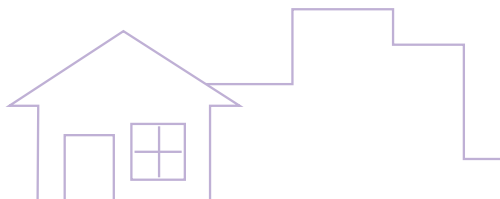
www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F18005

La plateforme locative d'Action Logement **AL'in** te permet de postuler directement en ligne à des offres de logement. Tu dois demander ton numéro unique avant de te créer un compte. Accessible, sous conditions de ressources, aux salarié-es d'une entreprise du secteur privé d'au moins 10 salarié-es ou d'une entreprise agricole d'au moins 50 salarié-es.

<https://al-in.fr>

Bon à savoir : des **Agences immobilières sociales (AIS)** font le lien entre les bailleurs privés proposant leur logement au titre du logement social et des locataires aux revenus limités (garantie Visale possible).

<https://immo-nouvelleaquitaine.soliha.fr>





**RÉSIDENTICE
L'EUROPE**
Quartier Sainte-Croix
à Bordeaux
214 logements



**RÉSIDENTICE
CHAI 1892**
Quartier des Chartrons
à Bordeaux
89 logements



**RÉSIDENTICE
YVES CORTEZ**
Quartier Belcier
à Bordeaux
175 logements

logement-etudiant@gironde-habitat.fr

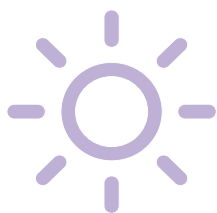
WWW.GIRONDE-HABITAT.FR

À la recherche d'un logement étudiant ?

Dans le centre de Bordeaux,
Gironde Habitat gère plus de 450
logements étudiants dans 3 résidences
de qualité, à proximité des lignes de
transport en commun.



**Gironde
Habitat**
Des territoires à vivre



PARTAGER SON LOGEMENT

Transition entre le cocon familial et l'autonomie, la formule de la colocation permet d'habiter un logement plus grand et à plusieurs, tout en limitant son budget. C'est aussi une bonne manière de s'intégrer dans une nouvelle ville et de se faire des ami·es rapidement... à condition de bien s'entendre avec ses colocataires ! Tolérance et ouverture d'esprit indispensables !

La colocation

En colocation, il existe 2 types de contrat de location (bail).

- Un **bail unique** signé avec le ou la propriétaire. Tous·tes les colocataires y figurent et le signent. Chacun·e dispose des mêmes droits, des mêmes obligations et conserve un exemplaire du contrat.

Attention, une clause de solidarité peut être prévue ! Dans ce cas, chacun·e est responsable du paiement du loyer. Si un·e des colocataires ne paie pas sa part, les autres doivent payer la part manquante.

Pour récupérer ton dépôt de garantie, tu devras attendre que les autres locataires quittent également le logement.

- **Un bail pour chaque colocataire :** chaque colocataire signe un contrat avec le ou la propriétaire pour sa chambre et le partage des espaces communs (cuisine, sanitaire...). Souvent, le ou la propriétaire choisit les personnes qui entrent dans le logement.

Tu n'es pas lié·e légalement aux autres locataires : si un·e colocataire ne paie pas son loyer, tu n'as pas à régler sa part.

Surface minimum :

- 16 m² pour 2 personnes.
- 9 m² pour tout·e colocataire supplémentaire.

BON À SAVOIR

- Assurez-vous chez le même assureur pour éviter tout conflit de responsabilité entre assurances en cas de problème.
- Chaque colocataire peut faire une demande individuelle d'aide au logement.
- Chacun·e est libre de quitter le logement avant la fin du bail, à condition de respecter le délai de préavis.
- Le départ d'un·e colocataire ne met pas fin au bail pour les autres.
- Si tu es en couple, marié·e ou pacsé·e, et que tu vis avec ton ou ta partenaire, ce n'est pas de la colocation !



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



EASY



Toutes les infos
dont tu as besoin,
+ vite, + simple

FINI DE
GALÉRER

LOGEMENT, FORMATION, ENGAGEMENT,
EMPLOI, SANTÉ, MOBILITÉ INTERNATIONALE...

DISPO PRESQUE PARTOUT
EN NOUVELLE-AQUITAINE

www.boussole.jeunes.gouv.fr



CONSEILS POUR UNE COLOCATION RÉUSSIE !

La colocation a de nombreux atouts (convivialité, partage des tâches, des charges, du loyer...), mais elle implique aussi des contraintes et des compromis (respect mutuel des modes de vie de chacun-e, des espaces de vie, de l'intimité...). Elle reste cependant une expérience enrichissante qui peut déboucher sur de belles amitiés.

- Prends le temps de **te renseigner sur la législation** en matière de colocation.
- Cherche un **logement suffisamment grand** pour que tous-tes les locataires bénéficient d'un minimum d'intimité et d'indépendance.
- Le **choix des colocataires** est important : modes de vie compatibles, solvabilité...
- Définis avec tes colocataires **les règles de vie commune** par écrit : courses, tâches ménagères, respect de la vie privée (horaires, bruit, visites), lieux où fumer, consignes de chauffage, autorisation ou non des animaux domestiques...
- **En cas de problème, communique !** Ne laisse pas les tensions ou les malentendus s'installer.
- Pour mieux **gérer les dépenses communes**, il existe des applications gratuites comme Tricount, Splid, Sesterce...

OÙ TROUVER UNE COLOC OU DES COLOCATAIRES ?

www.appartager.com

www.lacartedescolocs.fr

www.lokaviz.fr (pour étudiant-es)

www.locservice.fr/colocation

<https://roomster.com>

www.coopcoloc.fr (colocations étudiantes à loyer modéré sur Bordeaux)

Pense aussi aux sites d'annonces habituels (voir p.17), aux réseaux sociaux et/ou aux panneaux d'affichage dans ton école.

À savoir : le Crous propose des logements en colocation.

EN SAVOIR PLUS

www.anil.org rubrique Votre besoin/Louer/Type de location/Colocation

www.service-public.gouv.fr tape "colocation" dans la barre de recherche

LIS NOTRE
ARTICLE SUR
CIDJ.COM



Kolocation à projets solidaires

Les colocations à projets solidaires Kaps s'adressent aux jeunes de moins de 30 ans, étudiant-es, salarié-es ou en service civique et permettent de vivre en colocation avec un loyer modéré. En échange, tu t'engages, avec tes colocataires, dans des actions solidaires pour les habitant-es du quartier.

<https://afev.org/actions/colocation-solidaire>

La cohabitation intergénérationnelle

La colocation intergénérationnelle

Si tu as moins de 30 ans, tu peux être logé-e contre une participation financière modeste chez une personne de plus de 60 ans. En échange, tu dois assurer une présence et/ou rendre quelques services.

Tu peux bénéficier des aides au logement de la Caf.

➔ [Se reporter au Carnet d'adresses pour les contacts des associations spécialisées.](#)

Les résidences intergénérationnelles

Ces résidences regroupent des logements adaptés à loyer modéré pour des personnes âgées, isolées et des étudiant-es. Des espaces et temps de convivialité sont mis en place pour permettre de tisser et d'animer du lien social dans un immeuble collectif.

www.habitat-humanisme.org
www.soliha.fr

D'autres façons de cohabiter

Génération Part'âges

Ce dispositif propose des logements gratuits aux étudiant-es en échange

de 15 heures par semaine passées aux côtés de résident-es seniors. Les résidences participant au dispositif sont référencées sur le site.

www.domitys.fr/lpr/generation-part-ages

La chambre meublée chez l'habitant

Des particuliers louent une chambre meublée indépendante de leur appartement ou maison avec un accès à la cuisine et à la salle de bain.

Bon à savoir : pense à signer un bail.

Un, Deux, Toit

Ce dispositif rassemble des offres d'hébergement proposées par des particuliers (meublés, chambre chez l'habitant) et par les professionnel-les du parc public à destination des jeunes de 16 à 30 ans. Conditions et infos sur www.operationundeux toit.fr

Le logement contre services

Certain-es propriétaires proposent gratuitement une chambre meublée en échange de garde d'enfants et de soutien scolaire. Il est conseillé de rédiger un écrit sur les conditions de l'échange (durée, gratuité, prestations fournies...) pour éviter tout conflit. Les services rendus ne doivent pas être supérieurs au montant du loyer d'une chambre.

Attention, il n'y a aucune législation pour encadrer ce type d'hébergement. Reste vigilant-e !

HABITER EN RÉSIDENCE

Plusieurs types de résidences existent, selon ton statut, ton budget et tes besoins.

Cités U et résidences universitaires Crous

Les logements en cités et résidences universitaires du Crous sont attribués

aux étudiant-es, sous conditions de ressources, pour une année universitaire (demande renouvelable). Les loyers sont modérés et toutes charges comprises. Les locations ouvrent droit aux aides au logement (versées aux résidences). Les boursier-ères sont prioritaires.

N'attends pas les résultats du bac pour préparer ta rentrée ! Adresse-toi au Crous de ton académie pour en savoir plus sur les loyers, les services proposés (connexion internet, équipements, cuisine collective...), la localisation des résidences, les logements libres en cours d'année (départ d'étudiant-es en stage ou en réorientation), les restos U et cafets U...

➔ Pour les coordonnées des résidences Crous, voir le carnet d'adresses.

La plateforme **Mon Logement Étudiant** centralise des offres de logements fiables au sein de résidences étudiantes et Crous. Trouve le logement qui te convient en sélectionnant ton académie, ville ou département, ton budget maximum pour le loyer, si tu souhaites vivre en colocation ou si tu as besoin d'un accès adapté PMR.

<https://monlogementetudiant.beta.gouv.fr>

CALENDRIER DES DÉMARCHES

Zoom

De début mars à fin mai

1



✓ Demande de DSE

Fais ta demande de dossier social étudiant (DSE) en ligne : www.messervices.etudiant.gouv.fr.

Début mai

2

✓ Dépôt des vœux

Dès réception du mail d'information, saisis tes vœux de logements sur <https://trouverunlogement.lescrous.fr>.

En juin

3



✓ Attribution du logement

Différents tours d'affectation sont réalisés, ce qui te permet d'ajuster selon tes choix d'études.

Tu as 48h pour confirmer la réservation en ligne. Priorité aux boursier-ères.

Début juillet

4



✓ Phase complémentaire

Ouverte à tous les étudiant-es (boursier-ères ou non, français-es ou étranger-ères).

Foyers catholiques pour étudiant·es

Ces foyers peuvent avoir des conditions d'accueil spécifiques (femmes uniquement, règles de vie strictes...). Renseigne-toi pour vérifier que ce type de foyer te convient.

www.foyers-catholiques.org

Résidences Habitat Jeunes

Les résidences Habitat Jeunes accueillent des jeunes de 16 à 30 ans : salarié·es, stagiaires, apprenti·es, en formation, demandeur·euses d'emploi. Quelques places sont disponibles pour les scolaires et les étudiant·es.

Ces résidences, accessibles aux jeunes ayant des ressources modestes, proposent plusieurs types de logements meublés, de la chambre au T3, à des prix très modérés et toutes charges comprises.

Ces logements ouvrent droit aux allocations de la Caf, ne nécessitent pas d'avoir un·e garant·e et acceptent les aides Loca-Pass, Mobili-Jeune et la garantie Visale.

Un accompagnement individualisé est proposé par des professionnel·les (démarches administratives, recherche d'emploi...), ainsi que des animations collectives (loisirs, culture, citoyenneté) et, dans certaines résidences, une épicerie solidaire.

Consulte la liste des résidences et fais ta demande sur

habitatjeunes-nouvelleaquitaine.org.

BON À SAVOIR

- La redevance (loyer) payable à la fin du mois est toutes charges comprises.
- Durée de séjour variable : à la semaine, au mois.
- Préavis de départ d'une semaine.

Résidences sociales Adoma et Coallia

Elles s'adressent à tout public en difficulté : jeunes salarié·es précaires, familles monoparentales démunies, demandeur·euses d'asile, travailleur·euses migrant·es...

Les résidences sociales apportent une solution transitoire en attendant un relogement dans le parc immobilier traditionnel. Ces logements temporaires sont meublés et conventionnés Caf.

Les résident·es disposent également d'un accompagnement pour les aider dans leurs démarches administratives et d'accès aux droits.

Passe par un·e travailleur·euse social·e (CCAS, Mission locale...) pour accéder à ces résidences.

www.adoma.cdc-habitat.fr

www.coallia.org

Résidences Yellome

Ces résidences accueillent des jeunes salarié·es (en CDD, CDI, stage, intérim, apprentissage, mobilité professionnelle) ou des étudiant·es entre 18 et 30 ans.

Elles proposent des logements temporaires meublés avec des loyers abordables. Les démarches ainsi que les modalités d'entrée et de sortie du logement sont simplifiées. Un accompagnement de proximité est assuré par le service Yellome.

Localisation des résidences Yellome : Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Dordogne, Gironde, Haute-Vienne, Lot-et-Garonne.

Demande en ligne sur :

www.yellome.fr

Résidences privées

Elles proposent des appartements équipés et meublés aux étudiant·es et aux jeunes salarié·es le temps d'un stage, de leurs études... Ces résidences ouvrent droit à l'aide au logement de la Caf.

Des espaces collectifs (salle de travail, de sport, de convivialité...) ainsi que des services (laverie, local à vélo, parking...) sont accessibles aux résident·es.

Les résidences sont souvent bien situées : en centre-ville, proche des universités, des transports en commun. Pour éviter les mauvaises surprises, renseigne-toi bien sur les tarifs, les charges, les frais de dossiers éventuels, les conditions de départ...

La plupart des résidences proposent d'effectuer ta demande de logement sur leur site.

➔ Se reporter au carnet d'adresses pour les sites des résidences privées par département.

Les Compagnons du devoir

Si tu effectues ta formation avec les Compagnons du devoir et du Tour de France, tu peux être logé·e dans les Maisons des compagnons du devoir.

www.compagnons-du-devoir.com
rubrique Maisons et CFA

HÉBERGEMENT DE COURTE DURÉE

Résidences universitaires

À partir de janvier, selon les places disponibles, les résidences universitaires sont accessibles pour une nuit, quelques jours, voire plus, à l'occasion d'un stage ou d'une mobilité dans une autre région. Tous·tes les étudiant·es peuvent en bénéficier.

Plus d'infos :

- D'une nuit à un mois :

www.bedandcrous.com

- Plus d'un mois :

www.trouverunlogement.lescrous.fr

➔ Pour les coordonnées des Crous, voir le carnet d'adresses.

Des solutions existent pour te loger quelques nuits ou semaines.

Autres résidences

Certaines résidences (privées, sociales, Habitat Jeunes...) proposent aussi des formules à la semaine ou au mois.

➔ Voir les p.23-26 et le carnet d'adresses pour en savoir plus.

Un, Deux, Toit

Ce dispositif propose notamment des hébergements de courte durée (voir p.23).

Chambres d'hôtes

Cette formule conviviale, utile pour une nuit, peut vite devenir chère.

www.airbnb.fr

www.leboncoin.fr

www.gites-de-france.com

www.clevacances.com

www.chambres-hotes.fr

Auberges de jeunesse

Un mode d'hébergement accessible à tous·tes, avec une carte annuelle d'adhésion à prix modique.

www.hifrance.org

www.hostelworld.com

Camping

Une location en mobil-home est également envisageable.

www.campingfrance.com

HÉBERGEMENT D'URGENCE

- Si tu es sans-abri (en rupture familiale, expulsé·e de ton logement, sans aide pour t'héberger provisoirement...) ou témoin d'une telle situation, appelle le **115** pour ne pas dormir dans la rue, pour être aidé·e ou pour venir en aide.

Numéro vert, gratuit, fonctionnant 24h/24 et 7j/7

- Les **centres maternels** accueillent et logent des femmes enceintes et mères isolées avec un enfant de moins de 3 ans ayant besoin d'un soutien matériel et psychologique. Un projet de réinsertion sociale peut être proposé.
- Les femmes victimes de violences conjugales ayant quitté leur domicile peuvent être accueillies, avec leurs enfants, dans des **foyers pour femmes**.

Pour trouver un hébergement, contacte le **3919**, numéro d'information, d'écoute et d'orientation pour les femmes (appel gratuit).





Tu as été invité-e à rejoindre

Info Jeunes Nouvelle-Aquitaine



Rejoins-nous sur Discord !

.....

Visiter un logement

PREMIER CONTACT EFFICACE

Tu as trouvé une offre qui t'intéresse ? Avant de demander un rendez-vous avec le bailleur (propriétaire, agence immobilière...), anticipe les questions qui te seront posées lors du premier contact (téléphonique ou par mail).

Au début de l'échange, présente-toi et indique où tu as trouvé l'annonce : dans un journal, sur Internet, par le bouche-à-oreille...

À vérifier avant de visiter

- Quelle est la surface du logement ?
- Est-il meublé ?
- À quelle date est-il disponible ?
- Dans quel quartier est-il ? Proche des transports en commun ?
- À quel étage se situe-t-il ?
- Que comprennent les charges et quel est leur montant ? (attention au "tout compris" qui n'intègre pas toujours l'électricité, l'eau et le chauffage...)
- Quel est le montant du dépôt de garantie ?
- Existe-t-il d'autres frais (honoraires...) ?
- Y a-t-il un garage ou un local à vélos ? Un parking ? Peut-on se garer facilement à proximité ?
- Y a-t-il des transports en commun à proximité (arrêt de bus, tram...) ?

À la fin de la conversation, n'oublie pas de te faire confirmer le lieu de rendez-vous, le nom et le numéro de téléphone de ton interlocuteur·rice.

ASTUCES

- Privilégie les visites en soirée pour les nuisances sonores et en journée pour la luminosité !
- Si possible, visite le logement accompagné·e : deux paires d'yeux valent mieux qu'une !
- Pense à prendre une photo ou une capture d'écran de l'annonce pour la retrouver facilement !

Les questions du bailleur

- Es-tu étudiant·e ? Salarié·e ?
- Es-tu intérimaire ? En CDD ou en CDI ? La période d'essai est-elle terminée ?
- Quelles sont tes ressources financières ?
- As-tu un·e garant·e ? Quelle est sa situation ? Si tu n'en as pas, voir p. 12 et 13.
- Es-tu déjà locataire ?

Lutte contre les discriminations

Si tu penses avoir été défavorisé·e lors de ta recherche de logement en raison de tes origines, de ton sexe, de ton âge, de ton état de santé ou de tout autre critère de discrimination, tu peux t'informer et te faire aider sur :

www.antidiscriminations.fr

Pour joindre le Défenseur des droits : **3928** (numéro de signalement et d'accompagnement des victimes de discrimination).

LES DOCUMENTS QUE LE BAILLEUR EST EN DROIT DE TE DEMANDER

✓ Documents autorisés	✗ Documents interdits
✓ Pièce d'identité (passeport, carte d'identité, titre de séjour...).	✗ Attestation d'absence de crédit.
✓ Justificatifs de situation (carte étudiante, contrat de travail, d'apprentissage...).	✗ Copie de ton relevé de compte.
✓ Justificatifs de domicile (quittance de loyer, attestation d'hébergement en cours...).	✗ Extrait de ton casier judiciaire.
✓ Justificatifs de ressources de ton ou ta garant·e (avis d'imposition, bulletins de salaire...) ou ton "visa" Visale.	✗ Dossier médical.
✓ Estimation de l'allocation Caf (voir p. 11 et 12 pour t'informer sur les aides de la Caf).	✗ De l'argent pour réserver le logement.

Pour plus d'infos, consulte le site de l'Agence nationale pour l'information sur le logement (ANIL). Tu peux aussi te rendre dans une Adil (Agence départementale pour l'information sur le logement). Trouve l'agence la plus proche de chez toi sur : www.anil.org/qui-sommes-nous/reseau-des-adil/.



NOTRE CONSEIL

Prépare soigneusement ton dossier de locataire avant de prendre rendez-vous pour une visite. Qu'ils soient imprimés, sur clé USB, sur ta boîte mail ou directement sur le site www.dossierfacile.logement.gouv.fr, aie bien tous ces documents avec toi ! Pense à ajouter un filigrane sur tes documents personnels afin de les protéger lorsque tu transmets ton dossier, en utilisant le site <https://filigrane.beta.gouv.fr>.

Fais des photocopies, ne donne jamais les originaux!

TON PENSE-BÊTE VISITE

INFOS PRATIQUES

- ✓ D'où vient l'offre
- ✓ Contact de l'agence ou du bailleur
- ✓ Adresse du logement
- ✓ Nom du quartier
- ✓ Date de disponibilité

DESCRIPTION

- ✓ Type de logement (chambre, studio...)
- ✓ Vide / meublé
- ✓ Surface
- ✓ Orientation (ensoleillement)
- ✓ Étage
- ✓ Parking / garage / cave
- ✓ Jardin / espaces verts

INFOS FINANCIÈRES

- ✓ Montant du loyer
- ✓ Charges : montant + précisions de ce qui est inclus
- ✓ Montant du dépôt de garantie
- ✓ Frais (agence / notaire)

INFOS ÉNERGÉTIQUES

- ✓ Chauffage (gaz, électrique, individuel, collectif)
- ✓ État des fenêtres, portes...
- ✓ DPE (diagnostic de performance énergétique)

ÉTAT DU LOGEMENT

- ✓ Accès au logement et état du bâtiment
- ✓ État des pièces principales
- ✓ État et équipement de la cuisine
- ✓ État des sanitaires
- ✓ État des surfaces (sols, murs, plafonds)
- ✓ État des équipements (électricité, chauffage...)
- ✓ État du mobilier (dans un logement meublé)
- ✓ Connexion Web : accès Internet, TV, téléphone

AUTRES

- ✓ Environnement
- ✓ Proximité des commerces
- ✓ Transports
- ✓ Ressenti

AIDE-TOI DE
NOTRE FICHE
VISITE



SUITE À LA VISITE



Visite

Remise de ton dossier au bailleur.



TU ATTENDS LA RÉPONSE

Demande au bailleur dans combien de temps il ou elle rendra sa décision.

Réponse positive

Réponse négative

TU PRENDS LE LOGEMENT

Dans ce cas, tout s'enchaîne très vite, le ou la propriétaire n'a aucun intérêt à laisser traîner les choses !

Vous convenez d'un rendez-vous pour établir le contrat de location, l'état des lieux et la remise des clefs.

- Même si tu penses avoir trouvé l'appartement de tes rêves, continue les visites tant que tu n'as pas signé le bail.

- Tu n'as pas osé en parler lors de la visite ? L'état des lieux est le moment idéal pour constater et mentionner toutes les anomalies (voir p. 34).

ÇA N'A PAS MATCHÉ

Tu n'as pas été retenu·e ou tu n'as pas souhaité donner suite...



Poursuis tes recherches !

Connaître ses droits

TOUT SUR LE BAIL

Le bail (contrat de location) est un document obligatoire signé par le ou la propriétaire et par le ou la locataire.

Durée minimale du bail

- Logement **vide** : **3 ans** (reconduction tacite), quand le ou la propriétaire est un particulier.
- Logement **meublé** : **1 an** (reconduction tacite) ou **9 mois** si le ou la locataire est étudiant-e (non renouvelable tacitement).

Contenu

- Coordonnées du ou de la propriétaire (ou du gestionnaire du logement).
- Nom du ou de la locataire (ou des colocataires).
- Durée de la location et date à partir de laquelle le ou la locataire dispose du logement.

Bail mobilité

Ce bail, plus flexible, concerne les logements meublés loués entre 1 et 10 mois à des étudiant-es ou à des personnes en mobilité professionnelle : formation, études supérieures, apprentissage, service civique... Avec ce contrat, le bailleur ne peut pas exiger de dépôt de garantie mais il ou elle a la possibilité de demander une caution, notamment par la garantie Visale (voir p. 12-13).

- Description du logement et de ses annexes (cave, jardin...).
- Liste des équipements du logement et des parties communes (escalier, ascenseur...).
- Surface habitable.
- Destination du local loué (usage d'habitation ou professionnel).
- Montant du loyer et des charges : modalités de paiement et révision éventuelle.
- Montant du dépôt de garantie.
- Montant du dernier loyer payé par le ou la précédent-e locataire (s'il ou elle a quitté le logement depuis moins de 18 mois).
- Estimation des dépenses de chauffage.
- Nature et montant des travaux effectués depuis la fin de la dernière location.

Pour plus d'infos : www.anil.org

Documents joints

- Une notice d'information (indiquant les droits et obligations du ou de la propriétaire et du ou de la locataire).
- État des lieux (voir p. 34).
- État du mobilier (logement meublé).
- Si l'immeuble est en copropriété, règlement des parties communes et privées.
- Attestation d'assurance du ou de la locataire.
- Engagement de caution (le ou la propriétaire exige la plupart du temps la caution d'un tiers).
- Dossier de diagnostic technique (DDT) avec, entre autres, le diagnostic de performance énergétique (DPE) et l'état de l'installation intérieure d'électricité et de gaz.

Colocation

Deux options possibles : le **bail unique** (tous-tes les colocataires signent le même bail) ou le **bail individuel** pour chaque colocataire (voir p. 20).

Location meublée

Le logement est équipé de meubles indispensables (lit, chaises, table...) et d'appareils électroménagers (réfrigérateur, plaques de cuisson...).

CONSULTE LA LISTE DES ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES



Attention à la sous-location !

Sous-louer alors que l'on est soi-même locataire n'est légal qu'avec l'autorisation écrite du ou de la propriétaire. Sous-louer sans autorisation peut entraîner la résiliation du bail.

Le montant du loyer ne doit pas dépasser celui du ou de la locataire principal-e.

En tant que sous-locataire, tu n'auras aucun lien juridique avec le-la propriétaire, ton-ta seul-e interlocuteur-trice sera le ou la locataire. Tu auras aussi des difficultés à obtenir des aides au logement (sauf dans le cas de la colocation intergénérationnelle) et à t'assurer.

ÉTAT DES LIEUX

L'état des lieux est un document obligatoire joint au bail. Il décrit le logement pièce par pièce, ainsi que les équipements et les annexes (cave, grenier, garage...) et précise l'état des revêtements des sols, murs et plafonds, équipements et éléments. Conserve-le précieusement pendant toute la durée de la location.

Pour être valable, l'état des lieux, établi à l'entrée dans le logement, doit être signé par le ou la locataire et le ou la propriétaire. Tu peux demander une modification dans les 10 jours qui suivent, et durant le 1^{er} mois de la période de chauffe pour le chauffage. Si aucune dégradation n'est constatée entre l'état des lieux d'entrée et celui de sortie, tu pourras récupérer ton dépôt de garantie. Lors de l'état des lieux d'entrée, signale les anomalies avec des termes précis : "humide", "déchiré", "troué", plutôt que "correct", "moyen", "passable".

Logement en mauvais état ?

Si tu es locataire et que tu vis dans un logement en très mauvais état, dégradé, voire dangereux, il est désormais possible d'appeler le numéro "Info logement indigne" au **0806 706 806**. Tu seras mis-e en relation avec un-e conseiller-ère qui t'aidera à évaluer l'importance des problèmes, te précisera tes droits et t'indiquera la marche à suivre.

DÉPÔT DE GARANTIE

Le dépôt de garantie (souvent appelé à tort "caution") est une somme d'argent versée au ou à la propriétaire, ou à une agence immobilière, lors de la signature du bail. Elle est destinée à couvrir les éventuels manquements du/de la locataire lors de son départ (loyers impayés, absence de réparations...).

Son montant ne peut être supérieur à **1 mois de loyer** hors charges (2 mois pour une location meublée) et ne peut être réévalué en cours de bail.

Des aides existent pour financer le paiement du dépôt de garantie (voir p. 13).

Quel délai pour récupérer ton dépôt de garantie ?

Le ou la propriétaire doit te le restituer :

- 1 mois après l'état des lieux de sortie et la remise des clefs,
- 2 mois après si des dégradations ont été constatées, leur coût étant déduit du dépôt de garantie.

En cas de conflit, des associations peuvent t'aider (voir p. 37).

Pour récupérer ton dépôt de garantie, pense à donner ton RIB à ton ou ta propriétaire pour qu'il ou elle effectue le virement sur ton compte bancaire !

Assurance obligatoire !

Si tu ne souscris pas une assurance multirisque habitation, renouvelée chaque année, le/la propriétaire peut résilier ton bail ou prendre une assurance et te la facturer.

LOYER ET CHARGES

Tu dois payer ton loyer jusqu'à la fin du bail. En cours de bail, le loyer peut être révisé une fois par an si une clause le prévoit. En plus du loyer, tu régleras les charges locatives :

- les frais liés au logement et à l'usage de l'immeuble (eau, ascenseur, chauffage collectif...);
- les dépenses d'entretien et de petites réparations des parties communes de l'immeuble;
- les taxes locatives (enlèvement des ordures ménagères...).

Le paiement est généralement mensuel. Chaque année, une régularisation permet d'ajuster les versements aux dépenses réelles.

Bon à savoir : le ou la propriétaire doit te remettre gratuitement une quittance de loyer si tu en fais la demande.

Réparations locatives

Les petites réparations et l'entretien courant sont à **ta charge** (raccords de peinture, remplacement des interrupteurs, entretien de la chaudière, changement des piles du détecteur de fumées...). Si tu ne les effectues pas, leur coût peut être déduit de ton dépôt de garantie.

De son côté, le ou la **propriétaire** a la responsabilité des grosses réparations du logement et de ses équipements (changement de la chaudière, réfection de la toiture...).

**POUR PLUS D'INFOS,
CONSULTE
L'ARTICLE DE L'ANIL**



PRÉAVIS ET CONGÉS

Tu pourras donner congé à ton ou ta propriétaire à tout moment sans te justifier (par lettre recommandée avec accusé de réception, par acte d'huissier ou remise en main propre contre récépissé ou émargement), mais tu devras respecter un délai de préavis de **3 mois**. Le délai est réduit à **1 mois** si tu quittes une location meublée ou dans les cas suivants :

- logement en zone tendue : renseignements sur www.service-public.gouv.fr/simulateur/calcul/delaiPreavisLocataire;
- mutation professionnelle;
- perte d'emploi;
- obtention d'un premier emploi (CDD ou CDI);
- nouvel emploi suite à une perte d'emploi;
- bénéficiaire du RSA ou de l'AAH;
- attribution d'un logement social;
- raison de santé justifiant un changement de domicile.

De son côté, le ou la propriétaire peut, dans certains cas (reprise du logement pour y habiter en tant que résidence principale par exemple), te donner congé à la date d'expiration de ton bail. Il ou elle devra cependant te prévenir au moins 6 mois à l'avance en cas de logement vide, 3 mois à l'avance pour un meublé.

S'INFORMER / SE DÉFENDRE

En cas de désaccord ou de conflit avec ton ou ta propriétaire, ces organismes sont là pour t'aider.

Adil

Les Agences départementales d'information sur le logement (Adil) conseillent gratuitement sur les questions juridiques, financières ou fiscales liées au logement.

Les Adil assurent des permanences dans plusieurs villes pour chaque département. Trouve l'agence la plus proche de chez toi sur :

www.anil.org/qui-sommes-nous/reseau-des-adil/.

Réseau Info Jeunes

Les professionnel·les du réseau Info Jeunes informent et conseillent gratuitement sur toutes les questions liées au logement : offres, aides, démarches en ligne, droits et devoirs des locataires et propriétaires... Ils et elles orientent, si nécessaire, vers un organisme spécialisé.

www.infojeunes-na.fr / À proximité (adresses des centres Info Jeunes en Nouvelle-Aquitaine)

Comité local pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ)

Les CLLAJ proposent aux jeunes de 16 à 30 ans une aide personnalisée pour la recherche de logement. Ils leur permettent d'accéder à leurs droits et à une solution de logement adaptée. Ils sont présents en Charente-Maritime, en Gironde, dans le Lot-et-Garonne et les Pyrénées-Atlantiques. S'il n'y a pas de CLLAJ dans ton département, tu peux demander un rendez-vous téléphonique ou en visio avec l'UNCLLAJ.

<https://nouvelleaquitaine.uncllaj.org>



Commission départementale de conciliation (CDC)

Litiges relatifs au loyer, au dépôt de garantie, à l'état des lieux... la commission recherche une solution amiable avec le bailleur. Il existe une commission dans chaque département.

<https://lannuaire.service-public.gouv.fr/>
(dans la barre de recherche "Qui? Quoi?" tape "commission départementale de conciliation")

Associations de défense des locataires

Elles informent, conseillent et défendent les locataires.

www.clcv.org

<https://confederationnationaledulogement.fr>

www.la-csf.org

www.quechoisir.org

www.unaf.fr

Autres organismes

Pense aussi au **conciliateur de justice**, dont le rôle consiste à trouver un règlement à l'amiable des différends entre propriétaires et locataires ou entre locataires : www.conciliateurs.fr

Rends-toi dans un **Point-justice** qui t'informera sur tes droits.

www.annuaire.justice.gouv.fr/annuaire rubrique Lieux d'accueil et d'information

➔ Pour les coordonnées des organismes et associations cités, voir le carnet d'adresses.

TU SOUHAITES DEVENIR PROPRIÉTAIRE ?

Zoom



Acheter son propre logement présente certains avantages mais ce n'est pas une décision anodine !

Commence **par définir ton projet** (appartement ou maison, neuf ou ancien...) et informe-toi sur le marché de l'immobilier (prix moyens, taux d'intérêt...).

Ensuite, fais **le point sur ton budget** (revenus, épargne) pour déterminer ta capacité d'emprunt. En plus des prêts classiques, il existe des prêts réglementés ou conventionnés qui facilitent l'accès à la propriété pour les personnes avec des revenus modestes. L'**Adil** et/ou **Action Logement** t'accompagnent gratuitement dans tes démarches.

www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F15913

Emménager

Déménager

CHECK-LIST DES FORMALITÉS

Pour emménager / déménager, pense à :

- ✓ envoyer ton préavis de départ par courrier en recommandé avec accusé de réception (voir p.36);
- ✓ résilier / souscrire une assurance habitation obligatoire;
- ✓ fournir le justificatif de l'assurance habitation pour le nouveau logement;
- ✓ dresser l'état des lieux (entrée / sortie) avec l'agence, le ou la propriétaire ou le bailleur;
- ✓ relever les compteurs d'énergie (eau, électricité, gaz) et résilier ou établir tes contrats auprès des fournisseurs de ton choix;
- ✓ demander la résiliation, l'ouverture ou le transfert de ta ligne téléphonique et Internet;

- ✓ inscrire ton nom sur la boîte aux lettres et l'interphone, ou le retirer si tu déménages;
- ✓ prévenir les administrations de ton changement d'adresse : Caf, banque, assurance maladie, employeur, France Travail, impôts...;
- ✓ demander le changement d'adresse sur ta carte d'identité ou titre de séjour et ta carte grise;
- ✓ t'inscrire sur les listes électorales de la commune;
- ✓ réserver une place de stationnement le jour du déménagement, t'assurer que la rue est accessible et/ou vérifier que le camion de location passe bien l'entrée du parking ou du garage de l'immeuble !

Bon à savoir : notifie ton changement d'adresse en une seule fois sur www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R11193.

Donne une seconde vie aux objets

Pour faire des économies et être écoresponsable, profite des vide-greniers et des ressourceries pour acheter, donner ou revendre tes objets. Une autre solution : répare-les ou fais-les réparer. Pour certains objets, tu peux bénéficier du bonus réparation octroyé par l'État. Renseigne-toi sur : ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/bonus-reparation-quest-ce-que-cest.

eturecup.org (la ressourcerie du campus de Pessac près de Bordeaux)
association-aleas.fr (ressourcerie, dépôt-vente et friperie à Limoges)

Bric-à-brac étudiant en septembre et en octobre à Poitiers

vide-greniers.org : agenda

envie.org : électroménager

repaircafe.org/fr : réparer de l'électroménager, des meubles, des objets usuels, des vélos...

ressourcerie.fr

emmaus-france.org

donnons.org

jedonne.fr

Applications

Kowaa : chaque objet mis en ligne génère un don pour une association

Geev : dons d'objets entre particuliers

Carnet d'adresses

Logement social

Charente

www.demandedelogement16.fr

Charente-Maritime

www.demandedelogement17.fr

Deux-Sèvres

www.demandedelogement79.fr

Vienne

www.demandedelogement86.fr

Haute-Vienne

www.demandedelogement87.fr

Pour les autres départements,
utiliser le site national :
www.demande-logement-social.gouv.fr.

Cohabitation intergénérationnelle

GIRONDE

Vivre avec

Cohabitation intergénérationnelle
à Bordeaux et dans la métropole
bordelaise.

Tél. 06 50 72 48 99 / 05 57 95 66 02
contact@logement-solidaire.org
www.logement-solidaire.org

Ensemble 2 générations

Tél. 07 86 62 26 07
bordeaux@ensemble2generations.fr
ensemble2generations.fr

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Maillâges

Cohabitation intergénérationnelle
sur le Pays basque.

Tél. 07 43 43 36 21
www.maillages.org

Presse Purée

Cohabitation intergénérationnelle à
Pau et dans tout le Béarn.

Tél. 06 83 51 66 92
pressepuree.logement@gmail.com
<https://pressepuree64.fr>

LANDES

Maillâges

Cohabitation intergénérationnelle
sur tout le département.

Tél. 07 43 43 36 21
www.maillages.org

DEUX-SÈVRES

Ensemble 2 générations

Tél. 07 44 43 35 58
nior@ensemble2generations.fr
ensemble2generations.fr

Crous/Clous et résidences universitaires

Numéro unique pour toute demande d'information (bourse, logement, culture, CVEC, service social...) : 09 72 59 65 65. Appel non surtaxé.

Assistance en ligne : <https://messervices.etudiant.gouv.fr/message/new>.

ACADÉMIE DE BORDEAUX

www.crous-bordeaux.fr

Crous Bordeaux Aquitaine

18 rue du Hamel, 33800 Bordeaux

Tél. 09 72 59 65 33

logement@crous-bordeaux.fr

Ouvert du lundi au vendredi, de 8h30 à 16h30

Clous de Pau

7 rue Saint John Perse, 64000 Pau

Tél. 05 59 30 89 00

accueil.clous-pau@crous-bordeaux.fr

Ouvert du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30

Localisation des résidences

Dordogne : Périgueux

Gironde : Bordeaux, Gradignan,

Pessac, Talence

Landes : Dax, Mont-de-Marsan

Lot-et-Garonne : Agen

Pyrénées-Atlantiques : Anglet,

Bayonne, Pau

ACADÉMIE DE POITIERS

www.crous-poitiers.fr

Crous de Poitiers

15 rue Guillaume VII le Troubadour,

86000 Poitiers

Tél. 05 49 60 88 00

Service logement (lundi et mercredi de 10h à 12h) : 09 70 80 86 15

Clous d'Angoulême

La Croix-du-Milieu, 16400 La

Couronne

Tél. 05 45 25 51 51

direction.angouleme@crous-poitiers.fr

Clous de La Rochelle

15 rue François-Vaux-le-Foletier,

17000 La Rochelle

Tél. 05 46 28 21 30

logement.larochelle@crous-poitiers.fr

Localisation des résidences

Charente : Angoulême

Charente-Maritime : La Rochelle

Deux-Sèvres : Niort

Vienne : Poitiers, Chasseneuil-du-Poitou

ACADÉMIE DE LIMOGES

www.crous-limoges.fr

Crous de Limoges

39G rue Camille Guérin,

87000 Limoges

Tél. 05 19 56 13 00

hebergement@crous-limoges.fr

Localisation des résidences

Haute-Vienne : Limoges

Corrèze : Brive-la-Gaillarde, Egletons,

Tulle

Creuse : Felletin

Autres résidences pour jeunes et dispositifs d'hébergement locaux

CHARENTE

Ekolia

Hébergement de courte ou longue durée dans des studios meublés. Priorité aux étudiant·es, alternant·es et apprenti·es, avec tarif préférentiel. Campus des Valois
558 route de la Croix-du-Milieu,
16400 La Couronne
Tél. 05 45 38 59 19
contact@ekoliahotel.fr

CHARENTE-MARITIME

Résidences ARHPEJ

Logements à loyers modérés pour les jeunes de moins de 30 ans, étudiant·es, salarié·es, saisonnier·ères...
Tél. 05 46 45 95 00
accueil@arhpej.fr
<https://arhpej.fr>

DORDOGNE

FJT "La Passerelle"

1 rue de l'Entrepôt, 24000 Périgueux
Tél. 05 53 06 81 40
fjt@ccas-perigueux.fr

Résidence Campus Dordogne

Hébergement temporaire pour les jeunes en formation ou insertion professionnelle, stage, pour un job saisonnier...
1 avenue Benoit Frachon,
24750 Boulazac Isle Manoie
Tél. 05 53 06 63 00
contact@campus-boulazac.fr
residence-campus-dordogne.fr

GIRONDE

Jeunesse Habitat Solidaire

Hébergements de courte ou longue durée (de quelques nuits à 2 ans) pour les jeunes de 16 à 25 ans. 5 résidences situées à Bordeaux, Pessac et Talence.
contact@jhas.fr
<https://jhas.fr>

L'Aclef

Colocations et logements individuels meublés et équipés, à des loyers abordables sur Bordeaux Métropole. Accessible jusqu'à 30 ans (étudiant·es, stagiaires, en alternance, en formation) sous condition de ressources.
www.l-aclef.fr

Liziloc

Offres spécifiques pour les jeunes étudiant·es, en formation ou salarié·es, développées par l'Office public de l'habitat de Bordeaux Métropole.
<https://liziloc.fr>

Maison Lazare

À Bordeaux, colocation entre jeunes actif·ves et ancien·nes sans-abris dans des appartements non-mixtes.
Tél. 07 63 97 20 92
www.lazare.eu

Plateforme Studapart

Offres de logement réservées exclusivement aux étudiant·es de l'université de Bordeaux.
u-bordeaux.studapart.com/fr

Résidence hôtelière Le Prado

À Libourne, résidence hôtelière à vocation sociale ouverte à tous·tes.

Studios équipés pour des séjours de courte ou longue durée.

Tél. 05 56 04 66 38

residencehotelier@alprado.fr

www.residencehotelier-leprado.fr

DEUX-SÈVRES

Association Cap'Habitat Jeunes

2 résidences pour étudiant·es à Niort.

Tél. 05 49 79 17 44

contact@cap-habitat-jeunes.fr

<https://cap-habitat-jeunes.fr/les-residences-pour-etudiants>

LANDES

Résidence Nelson Mandela

8 bis rue du Général Lasserre,
40000 Mont-de-Marsan

Tél. 05 58 06 83 84

fjt@ccas-montdemarsan.fr

LOT-ET-GARONNE

FJT Foyer des compagnons

À Agen, logements pour les jeunes scolarisé·es, les apprenti·es de moins de 16 ans et les jeunes de 16 à 30 ans (salarié·es, apprenti·es, alternant·es, en recherche d'emploi...).

6 rue Jean-Baptiste Pérès,
47000 Agen

Tél. 05 53 66 66 34

veronique.marty@compagnonsdutourdefrance.org

compagnonsdutourdefrance.org

<https://agen.compagnonsdutourdefrance.org/foyer-dhebergement>

<https://agen.compagnonsdutourdefrance.org/foyer-dhebergement>

Micro-résidences Apprentoit

Logements pour les jeunes de 15 à 28 ans (apprenti·es, étudiant·es, saisonnier·ères, salarié·es, intérimaires...) dans tout le département.

Tél. 07 86 80 69 83 / 05 53 77 23 23

47-contact-fjt@cma-nouvelleaquitaine.fr

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

FJT Pays Basque

Résidences à Anglet, Bayonne, Biarritz, Ciboure, Hendaye, Saint-Jean-de-Luz, Urrugne.

Tél. 05 59 59 33 30

contact@fjtpaysbasque.com

<https://fjtbasque.com>

HAUTE-VIENNE

Résidence Jeunes

19 rue de Rochechouart,
87000 Limoges

Tél. 05 55 01 54 85

www.vyv3-cda.fr/hebergement/residence-jeunes

Réseau d'hébergements Monts et Barrages

Logements pour les stagiaires, alternant·es et saisonnier·ères sur le territoire du Pays Monts et Barrages.

Tél. 05 55 69 57 60

reseauhebergementsmb@gmail.com

Résidences privées

CHARENTE

appartcity.com

CHARENTE-MARITIME

appartcity.com
athomeresidence.fr
cap-etudes.com
estudines.com
nemea-residence-etudiante.com
residence-newrochelle.com
sweetly.fr
uxco.com

GIRONDE

abitel.com
allsuites.com/etudiant
appartcity.com
colivys.com
estudines.com
lesbellesannees.com
logement.smerra.fr/logifac
moncoliving.fr
mycampus.fr
nemea-residence-etudiante.com
nexity-studea.com
nomadcampus.com
residencedebissy.com
studelites.com
student-factory.com
studently.fr
studyhotel.fr
studyoresidences.fr
sweetly.fr
twenty-campus.com
uxco.com
yugo.com

LOT-ET-GARONNE

appartcity.com
columba.fr

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

appartcity.com
allsuites.com/etudiant
lesbellesannees.com
studently.fr
sweetly.fr
uxco.com

DEUX-SÈVRES

appartcity.com

VIENNE

estudines.com
lesbellesannees.com
odalys-campus.com
studel.fr

HAUTE-VIENNE

appartcity.com
estudines.com
interlogis.fr
lesbellesannees.com
twenty-campus.com
university-meissonier.fr
uxco.com



infojeunes-na.fr

**Le site qui t'accompagne au
quotidien : infos, bons plans,
conseils et événements à
proximité de chez toi !**

.....

CONNECT
CURSUS

LA MARQUE
RÉFÉRENCE
DE L'ÉDITION
PUBLICITAIRE
pour la jeunesse !

La marque référence
de l'édition publicitaire



Rouen - Bourges - Draguignan
Tél. 02 32 96 31 31

Dépôt légal 2^e trimestre 2026 - N° 236-03



pygma.fr/regie 

CONNECT
est une marque PYGMA

Le guide Trouver un logement - Édition 2026 est une publication du réseau Info Jeunes

Socle national

Coordination : Florence Devenne (CIDJ)

Comité de rédaction : Anne-Louise Martinat (CRIJ Nouvelle-Aquitaine), Fabienne Masse (CRIJ Pays de la Loire), Amandine Touzet (CRIJ Auvergne-Rhône-Alpes)

Secrétariat de rédaction : Laura Kacem-Chaouche (CIDJ)

Réalisation graphique : Anne-Cécile Bobin (CIDJ)

Fabrication : Aneta Vuillaume (CIDJ)

CIDJ - Centre d'Information et de Documentation Jeunesse

6/8, rue Eugène Oudiné - 75013 Paris

4, place du Louvre - 75001 Paris

01 44 49 12 00

cidj.com / jobs-ete.com



Version Nouvelle-Aquitaine

Directrice de la publication : Constance de Peyrelongue

Additif régional : Fanny Laison, Anne-Louise Martinat

Création page de couverture : Anne-Louise Martinat

Crédits photo de couverture : Freepik

Régie publicitaire : Pygma

Impression et façonnage : Imprimerie Mérico

CRIJ Nouvelle-Aquitaine

Bordeaux : 125 cours Alsace Lorraine, 33000 Bordeaux

05 56 56 00 56 - bordeaux@crijna.fr

Limoges : Bâtiment 25, 64 rue Armand Barbès, 87000 Limoges

05 55 10 08 00 - limoges@crijna.fr

Poitiers : 45 place Charles de Gaulle, 86000 Poitiers

05 49 60 68 68 - poitiers@crijna.fr

infojeunes-na.fr



Conformément à une jurisprudence constante, les erreurs ou omissions involontaires qui auraient pu subsister dans ce guide malgré les soins et les contrôles de l'équipe de rédaction ne sauraient engager la responsabilité de l'éditeur. La reproduction partielle ou totale des renseignements contenus dans cette édition est formellement interdite sans l'autorisation expresse de l'éditeur.

© CIDJ / Réseau Info Jeunes 2026

Dépôt légal : juin 2026



Jeunesse Habitat Solidaire

BIEN PLUS QU'UN LOGEMENT !

JHaS, association loi 1901, accueille chaque année 1 200 jeunes de 16 à 30 ans dans ses 5 résidences de la métropole bordelaise.

Jeunesse Habitat Solidaire propose un hébergement "tremplin" sous forme de logements individuels et d'espaces communs, avec plus de 450 animations collectives. Les équipes de professionnels accompagnent les jeunes au quotidien dans leurs démarches et projets : emploi, logement, budget, bien-être, loisirs, accès aux droits,...



Jeunesse Habitat Solidaire propose des logements à tarifs accessibles pour un public cible de jeunes âgés de 18 à 25 ans.

Nos résidences sont ouvertes aux saisonniers de moins de 30 ans durant l'été.

L'association accueille plus de 1200 jeunes chaque année dans les 5 résidences de la métropole bordelaise (3 à Bordeaux et 2 hors Bordeaux).

Renseignements : 05 47 74 37 60 / 37 90

JHaS, c'est : 5 résidences, 582 logements meublés et une équipe de 43 salarié.e.s.

BORDEAUX CENTRE

Résidence Rosa-Parks
19 rue des Étuves
33000 BORDEAUX
88 logements
Tél : 05 47 74 37 80

Résidence Jacques-Ellul
3 rue Jean Descas
33000 BORDEAUX
115 logements
Tél : 05 47 74 37 60

Résidence Santé-navale
32 rue Ferbos
33800 BORDEAUX
179 logements
Tél : 05 47 74 37 70

TALENCE

Résidence Jean-Zay
Université
97 avenue Prévost
33400 TALENCE
125 logements
Tél : 05 47 74 37 90

PESSAC

Résidence Cité-des-Métiers
114 avenue de Canéjan
33600 PESSAC
47 logements
Tél : 05 47 74 37 75



Les actions de l'association bénéficient du soutien du Fonds social européen dans le cadre du PON « Emploi et Inclusion » 2014-2020



www.jhas.fr

JEUNES. NOUVELLE- AQUITAINE .FR

Toute l'info jeunesse
de la Région



Orientation / Formation / Emploi
Vie quotidienne / Engagement



Région
**Nouvelle-
Aquitaine**

